



**PRÉFET  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels  
Pôle Environnement  
Affaire suivie par : Xavier SINNA  
Tél. : 05.49.08.69.58  
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **21 FEV. 2022**

**Prise d'acte n° E 221**

Madame, Monsieur,

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, vous m'avez transmis un courrier précisant que :

- le groupe ALPM, situé 3 rue Jean Devaux à THOUARS, s'est porté acquéreur de l'immobilier et de l'activité de la Société DELPEYRAT, situés 15 rue des Champs Proust à THOUARS et ce à compter du 31 décembre 2020 ;
- la société LPF dont le siège social est situé 3 rue Jean Devaux à THOUARS a été créée (extrait Kbis en annexe). Cette société, filiale à 100 % de LOEUL ET PIRIOT, elle même filiale à 100 % de ALPM, est destinée à reprendre la totalité de l'ensemble immobilier situé du 11 au 15 bis, rue des Champ Proust à THOUARS. L'activité de LPF consiste à louer cet ensemble immobilier par lot auprès de différentes entreprises agro-alimentaires ou non (bureaux, espaces de stockage à température ambiante ou réfrigérée ou congelée). A ce jour, seule une partie des bâtiments est louée à ADEPRO qui est un atelier de découpe de viande ;
- une autre filiale, LOGISTIFROID domiciliée également 3, rue Jean Devaux à THOUARS, a également été créée pour reprendre l'activité de stockage et préparation de commande de DELPEYRAT (Plateforme DELPEYRAT). Cette société est détenue à 50 % par LOEUL ET PIRIOT et 50 % par les transports LANDRY de THOUARS. Elle loue auprès de LPF une partie des locaux situés 11 rue des Champs Proust à THOUARS pour continuer et développer cette activité logistique en produits frais et congelés.

Vous nous proposez le nouveau tableau de classement suivant pour le site d'exploitation situé au 15 rue des Champs Proust, sur la commune de THOUARS :

Société LPF  
ZI le Grand Rosé  
3 rue Jean Devaux  
79100 THOUARS

Rubrique	A, E, DC, D, NC <sup>(1)</sup>	Libellé de la rubrique	Volume autorisé
<b>TRAITEUR</b>			
2220-2-a	E	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, déshydratation,...	14,5 tonnes par jour (calcul sur une moyenne annuelle de 7 000 tonnes par an) avec des pointes à <b>17 t/j en ponctuel</b>
2221-1	E	Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, déshydratation,...	17 tonnes par jour (calcul sur une moyenne annuelle de 8 000 tonnes par an) avec des pointes à <b>20 t/j en ponctuel</b>
2910.A.2	DC	Installation de combustion	Groupe électrogène : 1,2 MW
2925	D	Atelier de charge d'accumulateurs	90 kW pour le local des matières premières
1510	NC	Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts	Volume des emballages : 3 190 m <sup>3</sup> pour 60 tonnes de matières combustibles
1530	NC	Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues	638 m <sup>3</sup> (local emballages)
2731	NC	Dépôt de sous produits animaux	500 kg de matières organiques
1436	NC	Liquides de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C	Volume maximum de 15 m <sup>3</sup>
2663.1	NC	Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères 1. À l'état alvéolaire ou expansé	Cas des barquettes de polystyrène Maximum de 67 m <sup>3</sup>
2663.2	NC	Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50 % de polymères 2. Dans les autres cas	Cas des films et des étuis en polyéthylène, ... Maximum de 224 m <sup>3</sup>
<b>PLATE-FORME</b>			
1510	DC	Stockage de matières combustibles en quantité supérieure à 500 t	12 816 m <sup>3</sup>
2925	D	Atelier de charge d'accumulateurs	90 kW

(1) A = Autorisation, E = Enregistrement, DC = Déclaration avec Contrôle périodique, D = Déclaration, NC = Non Classé

Je prends acte conformément à l'article R.512-46-23 du code de l'environnement, de vos demandes qui ne modifient pas de façon substantielle votre dossier initial.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de cabinet,

Jean-Luc TARREGA



